



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le

- 7 MARS 2017

Service de Environnement

SAS QUALIPAC

20 avenue de l'Europe

02400 CHATEAU-THIERRY

Unité Installations Classées pour
la Protection de l'Environnement, déchets

Nos réf. : 6091-LMA

Affaire suivie par : Mme GERZAGUET

nathalie.gerzaguete@aisne.gouv.fr

Tél. 03.23.24.65.31 – Fax : 03.23.24.64.01

Courriel : ddt-env-icpe@aisne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception du dossier du 25 février 2017 – version finale v9.0-17 déposé le 7 mars 2017, en quatre exemplaires papier, relatif à la régularisation de la deuxième ligne de vernissage, l'implantation d'une ligne supplémentaire de vernissage et au déplacement de l'activité d'application des encres que vous exploitez au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sur le territoire de la commune de CHATEAU-THIERRY – 20 avenue de l'Europe.

Le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la régularité de cette installation ni de la délivrance d'un récépissé de classement ou d'un arrêté préfectoral d'autorisation qui reste subordonnée aux dispositions du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le Responsable de l'Unité,


Thomas BOSSUYT